

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20231208_P_130
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec le centre social de Brives Charensac pour la mise à disposition d'une salle à la Maison Pour Tous pendant le temps méridien en faveur des enfants de l'accueil de loisirs « Les Galarés » de Saint Didier en Velay.

N° 20231208_P_130

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Centre Social de Brives Charensac
Par délégation de la Commune de Brives Charensac
1 route de Coubon
43700 Brives Charensac**

Pour la mise à disposition d'une salle à la maison pour tous pendant le temps méridien en faveur des enfants de l'accueil de loisirs des Galarés

Date : 3 janvier 2024

Lieu : Maison pour tous de Brives Charensac

Participants : Enfants de l'accueil de Loisirs « Les Galarés »

Montant : A titre Gracieux

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 8 Décembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRO



AR Prefecture

043-244301131-20231208-20231208_P_130-AU
Reçu le 29/12/2023